
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 179-2000, 28 février 2001

Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1998, c. 39)

— **Entrée en vigueur de certaines dispositions**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 14 mars 2001, 133^e année, numéro 11, page 1609.

À la page 1609, le numéro de ce décret aurait dû se lire : « **Décret 179-2001** ».

35775

Gouvernement du Québec

Loi électorale
(L.R.Q., c. E-3.3)

Avis d'une nouvelle élection suite au décès d'un candidat

— **Modifications**

Gazette officielle du Québec, 14 février 2001, 133^e année, Partie 2, n^o 7, page 1331.

À la FORMULE 41, page 1332, paragraphe 1, troisième ligne, on aurait dû lire « le jour du décès du candidat » au lieu de « le jour de la décision du juge ».

35773

Gouvernement du Québec

Loi électorale
(L.R.Q., c. E-3.3)

Vote

— **Modifications**

Gazette officielle du Québec, 14 février 2001, 133^e année, Partie 2, n^o 7, page 1345.

À la FORMULE 46, page 1346, dernier paragraphe, on aurait dû lire « commet une infraction » au lieu de « comment une infraction ».

35772

A.M., 2000

Arrêté du ministre des Transports en date du 6 mars 2001 concernant les périodes de dégel annuel pour l'année 2001

Gazette officielle du Québec, 9 mars 2001, 133^e année, Partie 2, numéro 10A, page 1599.

À la page 1599, à l'arrêté du ministre des Transports, on aurait dû lire « **A.M., 2001** » au lieu de « **A.M., 2000** ».

35774